

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 25 mars 2026

DELIBERATION : 2026-02-04

OBJET : Election des Vice-Présidents

L'an deux mil vingt-six et le trente et un mars à dix-sept heures, salle du siège au 16 place de Verdun à Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

BARBOTIN Sylvain
LARRIER Cédric
PELLISSIER Agnès

Angles :

Bac Aimé

Annot :

COZZI Marion
MAZZOLI Jean
FENOUIL Séverine
GEISER Michel
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

BARTOLINI Gilles

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

BIENNASSEZ-COSTE Eric
(départ à 19h05 après l'élection
du 5^{ème} Vice-Président)

Castellane :

LIPERINI Bernard
CHEVALLEY-VALETTE Emily
VINCENT Jean-Marc
TILLEMANN Line
MARTINO Stéphane
JONKER Nina
DEMANDOLX Franck

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali
BARBAROUX Christophe

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

OCCELLI Didier
VOEGLIN Patrick
MICHEL Marielle

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

PASSARD Christine

La Rochette :

DROGOUL CLAUDE

Lambruisse :

CHAILLAN Claude

Le Fugeret :

PELLEGRIN Jean

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

BERAUD Annabelle

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

MARIANI Vincent

Saint André les Alpes :

CERATO David
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François
VACCAREZZA Francine
TAVERNARO Laurent

Saint Benoit :

EYSSAUTIER Gaël

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Julien

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

DURAND Gilles

Soleilhas :

SENEZ Eric

Tartonne :

CHAILLAN Hugues

Thorame-Basse :

LIAUTAUD Robert

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

ROUSTAN Claude

Val de Chalvagne :

LEON Joël

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. DELORT BOITIER Lilian ayant donné pouvoir à M. BARBOTIN Sylvain ; M. GRAC Stéphane suppléé par M. BIENNASSEZ-COSTE Eric ;

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Election des Vice-Présidents

Exposé

Suite à l'élection du Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon et à la définition du nombre de Vice-Présidences, et après que ces délibérations aient été rendues exécutoires, le conseil communautaire doit désormais procéder à l'élection desdits Vice-Présidents.

Les élus communautaires sont invités à procéder, par vote à bulletin secret, poste par poste, à l'élection des Vice-Présidents, après que le Président ait fait appel aux candidatures, poste par poste.

Il est rappelé qu'en application des dispositions des articles L. 2122-7 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Vice-Présidents sont élus au scrutin secret majoritaire à trois tours parmi les conseillers communautaires titulaires. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le(la) candidat(e) le(la) plus âgé(e) est déclaré(e) élu(e).

Il est précisé que le quorum s'apprécie en début de séance, que les abstentions, les votes blancs et nuls ne sont pas comptabilisés dans les voix exprimées et que les règles de majorité ci-dessus présentées se calculent sur les voix exprimées. Un délégué communautaire ayant le pouvoir d'un autre élu communautaire votera en son nom et au nom de l'élu lui ayant donné pouvoir.

Le bureau de vote est constitué ainsi :

- Président : M. DURAND Gilles
- Assesseurs : M. MARIANI Vincent et M. EYSSAUTIER Gaël

Les membres du bureau de vote procéderont au dépouillement et à la proclamation des résultats.

Un procès-verbal, annexé à la présente délibération, est dressé à l'issue des élections et signé par les membres du bureau de vote. Il sera affiché sur la borne numérique au siège de la communauté de communes dans les 24h suivants les élections et mis en ligne sur le site internet de la CCAPV.

Décision

Au regard de ces éléments et après la procédure électorale, sont élus Vice-Présidents de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon :

Mme COZZI Marion, 1^{ère} Vice-Présidente

M. IACOBBI Christophe, 2^{ème} Vice-Président

Mme SURLE-GIRIEUD Magali, 3^{ème} Vice-Présidente

M. OCCELLI Didier, 4^{ème} Vice-Président

M. ROUSTAN Claude, 5^{ème} Vice-Président

Mme PASSARD Christine, 6^{ème} Vice-Présidente

M. OTTO-BRUC Thierry, 7^{ème} Vice-Président

M. CAMILLERI Claude, 8^{ème} Vice-Président
M. JOUBERT Martial, 9^{ème} Vice-Président
M. COLLOMP Thierry, 10^{ème} Vice-Président
M. BARBOTIN Sylvain, 11^{ème} Vice-Président
M. VIALE Thierry, 12^{ème} Vice-Président
M. CLUET Frédéric, 13^{ème} Vice-Président
M. CERATO David, 14^{ème} Vice-Président
M. DEMANDOLX Franck, 15^{ème} Vice-Président

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 31 mars 2026
Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Jean-Louis CHABAUD